

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Le règlement particulier sportif complète le règlement standard des rallyes, les règles spécifiques VHC et le règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2022.



7^e Rallye National VHC « Roger FOURNIER » 25-26 et 27 février 2022

L'ASACO Pays Normand, l'Ecurie Automobile de la Côte Fleurie, les communes de Trouville sur mer et Deauville sur mer

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Dès l'obtention du visa

Ouverture des engagements : Dès parution du présent règlement

Clôture des engagements : Lundi 14 février 2022 (minuit)

Parution du carnet d'itinéraire :

Le : 19 février de 9h à 19h, 20 février de 9h à 13h, 24 février de 8h à 19h

Lieu : BUFFALO GRILL, Chemin du Roy, 14800 TOUQUES

Dates et heures des reconnaissances : Voir article 6.2 du présent règlement

Vérifications des documents :

Le : Vendredi 25 février de 8h à 16h

Lieu : BUFFALO GRILL, Chemin du Roy, 14800 TOUQUES

Vérifications des voitures :

Le : Vendredi 25 février de 8h15 à 16h15

Lieu : BUFFALO GRILL, Chemin du Roy, 14800 TOUQUES

Heure de mise en place du parc de départ :

Le : Vendredi 25 février à partir de 10h

Lieu : Parking Foch – Trouville sur mer

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :

Le : Vendredi 25 février à 14h

Lieu : Hippodrome de Deauville-La-Touques

Publication des équipages admis au départ :

Le : Vendredi 25 février à 17h15

Lieu : Hippodrome de Deauville-La-Touques

Publication des heures et ordres de départ :

Le : Vendredi 25 février à 17h15

Lieu : Hippodrome de Deauville-La-Touques

Briefing des pilotes écrit : Remis lors des vérifications administratives

Départ du rallye (1^{ère} étape) : vendredi 25 février (15 minutes après le dernier concurrent moderne)

Arrivée de la 1^{ère} étape : vendredi 25 février (15 minutes après le dernier concurrent moderne)

Publication des résultats partiels et des heures et ordre de départ de la 2^{ème} étape :

Le : **Vendredi 25 février dès l'arrivée du dernier concurrent**

Lieu : **Hippodrome de Deauville-La-Touques**

Départ du rallye (2^e étape) : **Samedi 26 février (15 minutes après le dernier concurrent moderne)**

Arrivée de la 2^e étape **Samedi 26 février à partir de 18h14**

Vérification finale :

Le : **Samedi 26 février**

Lieu : **Mon Garage – 14800 SAINT ARNOULT**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**

Publication des résultats du rallye :

Le : **Samedi 26 février à l'issue du délai réglementaire**

Lieu : **Parc fermé final**

Remise des prix : **Cinéma du Casino de Deauville le Dimanche 27 à 10 h 30 (sous réserve des règles sanitaires)**

ARTICLE 1P. ORGANISATION

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

L'Association Sportive Automobile **A.S.A.C.O. Pays Normand** organise le **7^e Rallye national VHC « Roger FOURNIER »** en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la FFSA sous le permis d'organiser numéro **38** en date du **17 décembre 2021**.

Comité d'Organisation

Président : **GUEGAN Jean-Michel**

Membres : **Ecurie Automobile de la Côte Fleurie**

Secrétariat du Rallye, Adresse : **Ecurie Automobile de la Côte Fleurie - BP 50062 – 14800 Deauville**

Téléphone : **GUEGAN Jean-Michel – 06 25 07 16 37**

Permanence du Rallye :

Lieu : **PC course – Hippodrome de Deauville-La-Touques**

Date et horaire : **Vendredi 25 et samedi 26 février de 8h à la fin du rallye**

Organisateur technique

Nom : **Ecurie Automobile de la Côte Fleurie**

Adresse : **BP 50062 – 14802 Deauville Cedex**

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : **MAWDSLEY Françoise**

..... **CHRISTEL Claude**

..... **GUILLER Gilles**

Directeur de Course : **FAUVEL Serge**

Adjoint nouveau Départ..... **LEBEL Chantal**

Directeur de Course Adjoint : **LEBEL Chantal**

..... OVIEVE Alain
 LEGRAND Guillaume
 JOSSE Jean-Denis
 GROUD Francis
 VARANGLE Lucien
 Médecin Chef (PC Course) : Docteur PROD’HOMME
 Médecins en ES : Doc 9 – Assistance médicale
 Commissaires Techniques : BALLENGHEIN Francis (responsable)
 Commissaire technique nouveau Départ : SALENNE Jacques
 AUBLE Jean-Louis
 OLIVIER Claude
 LEFEBVRE Philippe
 BLOT William
 Chargés des relations avec les concurrents (CS) : MAWDSLEY Myriam
 BERTRAND Gérard
 Chargés des relations avec la presse : GUEGAN Jean-Michel

1.2P. ELIGIBILITE

7^{ème} rallye national VHC « Roger FOURNIER

Compte pour

Coupe de France des Rallyes VHC 2021 – Coef 2

Trophée des pilotes et copilotes de l’A.C.O. 2021

Championnat de la Ligue du Sport Automobile de Normandie 2021

1.3P. VERIFICATIONS

ATTENTION ! Aucune convocation ne sera envoyée. Les heures de convocations seront disponibles sur le site internet du rallye ainsi que la liste des inscrits mise à jour régulièrement.

Vérifications des documents :

Le : **Vendredi 19 février de 8h à 16h**

Lieu : **BUFFALO GRILL, Chemin du Roy, 14800 TOUQUES**

Vérifications des voitures :

Le : **Vendredi 19 février de 8h15 à 16h15**

Lieu : **BUFFALO GRILL, Chemin du Roy, 14800 TOUQUES**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D’ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **7^e rallye national VHC « Roger FOURNIER »** doit adresser la demande d’engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **Lundi 14 février 2022 minuit** (cachet de la poste faisant foi) à

DULONG Stéphane
12, rue de Tadoussac
14600 HONFLEUR

Tél : 06 62 52 37 05 (à partir de 18h) – E-mail : stephane.eacf@orange.fr

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **30** voitures maximum.

Au-delà, les engagés seront placés sur liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de la demande d'engagement. A la clôture des engagements, la liste et celle des suppléants sera publiée sur le site internet du rallye dès le 14 février.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **450€**
- sans la publicité facultative des organisateurs (x2) : **900€**

Une remise de 20€ sera effectuée lors des vérifications administratives pour les membres de l'Ecurie à jour de la cotisation.

3.1.12P. La demande d'engagement dûment complétée **ne sera acceptée** que si elle est accompagnée par courrier du **montant des droits d'engagement, copies des permis, copies des licences (si validées) et passeport technique**. Les copies des documents (permis, licences et passeport) pourront être envoyées par mail. **Toute demande incomplète et ou document manquant sera placée sur liste d'attente.**

Forfait : Conforme au règlement standard des rallyes FFSA. (Les chèques ne seront encaissés qu'après les vérifications administratives). Aucune retenue ne sera appliquée en cas de forfait.

3.3 ORDRES DES DEPARTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée uniquement dans le parc mentionné dans le carnet d'itinéraire du rallye.

Aéroport de DEAUVILLE NORMANDIE

Attention ! Seuls les véhicules porteurs du sticker remis aux vérifications administratives seront admis dans le parc d'assistance.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

6.P SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le **7^e rallye national VHC « Roger FOURNIER »** représente un parcours de **302,5 kms**

Il est divisé en **2** étapes

Il comporte **10** épreuves spéciales d'une longueur totale de **114.2** kms.

Les épreuves spéciales sont :

Etape 1	Etape 2 Section 1	Etape 2 Section 2
ES 1 = 5.30 kms	ES 3 = 10.7 kms	ES 7 = 10.7 kms
ES 2 = 3.7 kms	ES 4 = 15.6 kms	ES 8 = 15.6 kms
	ES 5 = 13.5 kms	ES 9 = 13.5 kms
	ES 6 = 12.8 kms	ES10 = 12.8 kms

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances ne sont autorisées que les 19 et 20 février de 9h à 19 h, les 24 et 25 février de 9 h à 17 heures.

Sauf l'ES 2 **uniquement** le vendredi de 13 heures à 16 heures

6.2.4P. CONTROLES

Des contrôles seront effectués durant les dates et heures autorisées et de manière aléatoire en dehors des dates et heures autorisées. Les numéros de reconnaissances devront obligatoirement être apposés sur le pare-brise côté passager (sans scotch).

Tout équipage ayant un mauvais comportement ou ne respectant pas les règles établies par la FFSA se verra sanctionner par le collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

A l'issue de chaque rallye un classement par groupe sera établi.

- Un classement général est publié pour les Groupes 1, 2, 3, 4/5.
- Un classement général est publié pour les Groupes N VHC J, A VHCJ, B VHC J (1982 – 1990)
- Un classement général est publié pour le Groupe Rallye Classic de Compétition (1977 – 1981)

Le vainqueur d'un rallye VHC, ne peut être qu'un concurrent titulaire d'un Passeport Technique Historique ou d'un PTH/N (hors Classic).

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

Des coupes et lots seront distribués aux 3 premiers de chaque catégorie.

Remise des prix au Cinéma du Casino de Deauville le Dimanche 27 à 10 h 30 (sous réserve des règles sanitaires)